

TABLE NATIONALE SUR L'ÉDUCATION

Organismes membres

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) – présidence

Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC)

La Commission nationale des parents francophones (CNPFP)

Fédération canadienne des directions d'école francophone (FCDEF)

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE)

Réseau des Cégeps et des Collèges Francophones du Canada (RCCFC)

Réseau pour le développement de l'alphabétisation et des compétences (RESDAC)

Une coalition d'organismes pancanadiens appuie les revendications juridiques de conseils scolaires en contexte minoritaire qui réclament le respect de l'article 23 de la Charte

Ottawa, le 19 septembre 2014 – Onze organismes nationaux ayant un intérêt pour l'éducation en langue française font front commun pour appuyer les revendications en Cour suprême de deux conseils scolaires membres de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

La Table nationale sur l'éducation (TNE) soutient moralement les démarches juridiques entreprises par les conseils scolaires. Le plus haut tribunal au pays entendra respectivement en décembre et janvier prochain les causes de l'école Rose-des-Vents du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et celle de la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY).

Ces causes portent sur la notion d'égalité de la qualité de l'éducation en langue française et la pleine gestion scolaire.

Le dossier de Rose-des-Vents traite de l'état de l'édifice accueillant la seule école élémentaire de langue française dans le secteur ouest de Vancouver et oppose l'association des parents de cette école et le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique au ministère de l'Éducation de cette province.

Dans le cas de la CSFY, la commission scolaire réclame la pleine gestion scolaire afin qu'elle ait les moyens de gérer ses programmes, son personnel, ses bâtiments et ses finances. Actuellement, le ministère de l'Éducation du Yukon gère ces secteurs en partie. La commission scolaire réclame depuis 2009 la construction d'une école secondaire.

La TNE estime que le dénouement de ces deux causes aura des répercussions profondes pour les communautés francophones en contexte minoritaire au pays. La présidente de la FCFA, Marie-France Kenny, explique : « les conseils scolaires de langue française dans nos communautés doivent avoir le pouvoir exclusif de gérer les admissions. Il en va de la vitalité et de la pérennité de nos communautés. »

Elle ajoute que pour renverser les torts de l'assimilation, il est essentiel que les conseils scolaires puissent accorder des permissions d'admission à d'autres populations que les ayants droit, notamment les immigrants, dans la mesure où cela fait avancer l'objet de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Pour sa part, le président de la FNCSF, Robert Maddix, soutient que l'avenir de l'éducation en langue française en contexte minoritaire sera grandement influencé par les décisions qui seront rendues par la Cour suprême. Il affirme : « Bien que les droits à une instruction dans la langue officielle de la minorité sont protégés par la Charte et par la Loi sur les langues officielles, plusieurs de nos conseils scolaires éprouvent des difficultés à faire respecter leurs droits de gestion. Le manque d'écoles et de ressources fait en sorte que l'éducation en langue française, dans plusieurs milieux, ne bénéficie pas des conditions équivalentes à celles accessibles à la majorité. »

Renseignements :

Valérie Morand, Gestionnaire des communications
Tél. : (613) 327-2308 courriel : vmorand.fncsf@bellnet.ca

Serge Quinty, Directeur des communications
Tél. : (613) 241-7600 courriel : s.quinty@fcfa.ca